



La retraite un choix de société ! Toutes et tous mobilisé-e-s jeudi 19 janvier 2023

**Augmenter les salaires,
pas l'âge de départ à la retraite,
c'est possible et urgent !**



« Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. » Extrait du premier discours d'Ambroise Croizat, fondateur avec le CNR de la Sécurité Sociale en tant que Ministre du Travail



Macron et le gouvernement nous attaquent toutes et tous.

La réforme Macron 2022 et ses conséquences, ce que l'on sait...

Calendrier : entrerait en vigueur dès « l'été 2023 » (Emmanuel Macron, 3 juin 2022).

Méthode : une réforme paramétrique qui change un ou des paramètres du système actuel, par exemple l'âge de départ, le nombre de trimestres nécessaires, etc...).

Mesures :

- Report de l'âge légal de 62 ans à 65 ans.
- Suppression des régimes spéciaux.
- Révision des « Eléments de solidarité ».
- 1100 € de pension minimum pour une carrière complète.



Génération	Age de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1968	64 ans et 8 mois
1969	65 ans

Dès 2023, l'allongement se ferait de 4 mois par an jusqu'à la génération de 1969



Syndiquez-vous sur cgt.fr



POUR LA CGT IL FAUT SANS PLUS ATTENDRE :

- abandonner cette réforme;
- un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein;
- des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité;
- assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète;
- élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète;
- indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix;
- prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi;
- une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.



Financer de bonnes retraites, c'est possible !

Selon une étude un peu ancienne du Conseil d'Orientation des Retraites COR : **il faudrait 100 à 120 milliards d'euros en 2050** (5 à 6 points de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant :

- une ouverture de droits à retraite à 60 ans,
- une indexation sur les salaires.

Pour cela, il faut modifier la répartition des richesses

- Le passage du taux de chômage à 7,4% en 2022 dégagerait 10 milliards d'euros.
- Une augmentation des salaires de 3,5% dégagerait 6,5 milliards d'euros.
- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique : 6 milliards d'euros.
- L'intégration des primes dans la fonction publique : 6 milliards d'euros.
- L'égalité salariale femmes-hommes : 5,5 milliards d'euros.
- La lutte contre la fraude des employeurs aux cotisations sociales rapporterait au minimum 1 à 2 milliards d'euros par an (source ACOSS).

Toutes et tous en grève jeudi 19 janvier 2023 contre ce recul social sans précédent !

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (Nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à l'UD CGT Manche 22 ter rue de la Bucaille
BP 730 - 50107 CHERBOURG-EN-COTENTIN Cedex



Union Départementale des Syndicats CGT de la Manche - 22 ter rue de la Bucaille - BP 730 - 50107 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX



udcgt50@orange.fr



02.33.20.41.89.



Lacgt Manche